

.AMAP La Bergerie du Lochet - Saison 2026

.Contrat d'engagement pour un panier de fromages et/ou de yaourts au lait de brebis

.Les contractants :

.Le présent contrat est passé entre **Karine Richard, agricultrice**,
Demeurant : **2357 route du Fer à Cheval
74740 SIXT-FER-A-CHEVAL**
Tel : **06 20 06 71 41**
e-mail : **labergeriedulochet@orange.fr**
désigné(s) ci-dessus la productrice d'une part.

& l'adhérent de l'AMAP La Bergerie du Lochet

M.....,

Demeurant

.....

Tel :

e-mail :

Numéro d'adhésion à l'association Manger Mieux Ici :.....
désigné ci-dessus l'adhérent d'autre part.

Contenu du contrat

.Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement de paniers de **fromages et de yaourts au lait de brebis** par l'agricultrice dans le respect de la charte d'engagements mutuels signée au préalable par l'adhérent et le producteur.

.Termes

Calendrier :

Le présent contrat élaboré commence le **28 janvier 2026**, s'interrompe le **1^{er} Juillet -> 12x**
puis reprends le **2 décembre, le 16 décembre** et termine le **13 janvier 2027 -> 3x**

Il comprendra **1 distribution par quinzaine** soit : **15 distributions**.

Distribution :

La distribution pour le présent contrat aura lieu le **Mercredi de 18h à 19h à la mairie de Mieussy**.

NB : Etant donné les contraintes liées aux horaires de vente à la ferme, j'arrive souvent en retard...

Composition du panier :

Le contrat porte sur la distribution d'un panier de **fromages et/ou de yaourts au lait de brebis** parmi les possibilités suivantes. *Tableau de tarifs indicatif au poids des fromages*

Yaourts	Prix AMAP	Prix Marché
Yaourt nature	1,05 € pièce	1,10 € pièce
Yaourt vanille	1,05 € pièce	1,10 € pièce
Yaourt myrtille	1,05 € pièce	1,10 € pièce
Yaourt citron	1,05 € pièce	1,10 € pièce
Yaourt Framboise	1,05 € pièce	1,10 € pièce
Fromages		
Tomme	26.00 €/kg	28.00 €/kg
Tenneverge (fromage à croûte lavée, type abondance ou raclette)	28.00 €/kg	30.00 €/kg
Buet (fromage type lactique cendré nature ou au poivron)	2.50 € 2pièces	2.50 € pièce
Trécot (fromage lactique frais ou affiné)	3 € 2pièces	3 € pièce
Trécot ail et fins herbes ou poivre	3,50 € 2pièces	3.50 € pièce
Fromage blanc battus de brebis 500 gr	6,50 €	6,50 €

Les paniers seront composés des fromages indiqués ci dessus, selon un roulement laissé au choix de la productrice en fonction de ses périodes de production. S'il y a un fromage que vous n'aimez vraiment pas vous pourrez en discuter avec la productrice.

	Prix du panier	Nombre de panier souhaité par distribution	Nombre total de panier (x15)	TOTAL en €
Petit panier de fromages	6.50€			
Grand panier de fromages	13€			
Paniers 1 : yaourts : 6 yaourts natures	6€30			
Paniers 2 : yaourts : 6 yaourts (au moins 3 parfums parmi, vanille, myrtille, citron et framboise)	6 €30			
Panier de fromage blanc battu 500 G	6,50 €			
		TOTAL en euros		

Commentaires :

Paiement : Le paiement des paniers du contrat se fera au choix selon trois modalités :

En une seule fois par chèque/espèces au moment de l'engagement pour la totalité de la saison, au mois de janvier pour un montant de € pour 15 paniers.

En trois chèques: le premier débité au mois de janvier représente la moitié du coût de la saison soit €, le second et le troisième pour les deux quarts restants, soit € chacun, ne seront débités respectivement qu'au mois de et

En dernier recours la possibilité de régler en 6 chèques le coût des paniers :

le premier versement, d'un montant de € sera débité au début du mois de janvier les versements restants seront débités mensuellement à partir du mois de mars et jusqu'au mois de juillet 2026 au début de chaque mois de distribution.

Autre :

En rappelant que le principe de l'AMAP repose sur l'avance à l'agricultrice de sa trésorerie, dans la mesure du possible, nous conseillons l'option du règlement en trois mensualités, en sachant que quelque soit l'option choisie, tous les chèques devront être établis en une seule fois au moment de l'engagement et remis à l'agricultrice.

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de Karine Richard et datés à la signature du contrat.

Ce contrat pourra être reconduit de manière tacite d'une saison à l'autre dans le cas où l'adhérent ne modifie pas les termes de son contrat. Il scellera alors son engagement en réglant la totalité des paniers de la nouvelle saison au producteur.

Fait à Mieussy, le

signature de l'adhérent

signature de la productrice

AMAP La Bergerie du Lochet

Saison 2026

REÇU

Pour M.

Pour confirmation de son engagement d'achat de panier(s) de fromages et/ou de panier(s) de yaourtsau lait de brebis pour un montant de :

..... € réglé par : en fois.

Fait à Mieussy, le

Vos contacts pour la saison :

La Productrice :

Karine Richard – 06 20 06 71 41 labergeriedulochet@orange.fr

Le Référent:

Alexiane Brunner – 07 82 65 59 08 brunner.alexiane@gmail.com

L'association Manger Mieux Ici :

amapmieussy@gmail.com